

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIERACHE
DU 26 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : Mardi 17 octobre 2023
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres votant : 11

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME, M. Laurent MARLOT par M. Eric DONNAY et M. Jean-Pierre PREVOT par Mme Marie-Claire FORTIN.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, M. Jean-Luc EGRET, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Présents : Mme Marie-Françoise BERTRAND, Mme Estelle CALLAY, Mme Lucile DEVIN, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, M. Daniel LEGRAND, Mme Murielle MOREL et Mme Caroline PARISOT.

Absents excusés : M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMEAUX, M. François-Xavier FAVAUDON, M. Nicolas FRICOTEUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Jean-Jacques MATHIS, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET et Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Secrétaire de séance : M. Patrick FEUILLET.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents et la Communauté de communes des Portes de la Thiérache pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 12 avril 2023 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Présentation du projet de service de Conseil en énergie partagé pour le territoire : Sujet reporté
- Mobilité : demande de financement auprès de l'ADEME pour la création d'un poste ;
- Thiérache terre de tournages : déploiement du projet et demande de financement ;
- PACTE SAT 2 : validation des projets déposés au titre de l'année 2024 ;
- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- RGPD : Désignation du GIE Convergence en qualité de DPO ;

- Décisions modificatives : régularisation imputation FCTVA, abondement du chapitre 66 et passage à la M57 ;
- Questions diverses.

COMMUNICATIONS PREALABLES DU PRESIDENT

- Rendez-vous le 23/11 pour le lancement du projet Thiérache, terre de tournages au cinéma d'Hirson à partir de 18 heures
- Conférence des maires le 4/12 à Sains-Richaumont en présence du vice-président du Conseil régional des Hauts de France en charge des fonds européens
- Rencontre avec le Sous-préfet de Vervins et les services de la Trésorerie d'Hirson en septembre pour faire un point d'étape sur l'activité du Pays
- Bilans de certains projets : animations proposées par le pôle du PAT lors des centres aérés de cet été, participation à la foire aux fromages, les dossiers montés au titre des Mesures Agro-environnementales
- Point sur la situation de trésorerie du Pays
- Travaux au sein des locaux réalisés par le chantier d'insertion de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

MOBILITE : SOLLICITATION DE L'ADEME POUR LA CREATION D'UN POSTE

Le PETR du Pays de Thiérache, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) intégrant un Schéma Directeurs Vélo (SDV) sur son territoire. Celui-ci s'articule autour de 4 orientations stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : Développer les mobilités solidaires ;
- Axe 2 : Favoriser la voiture partagée ;
- Axe 3 : Inciter aux mobilités douces ;
- Axe 4 : Communiquer et accompagner.

Sur cette base, un programme d'actions a été formalisé pour servir et constituer le socle de départ de la politique mobilité à mettre en œuvre à l'échelle du territoire du Pays de Thiérache, sans oublier les liens avec les régions/départements et pays voisins.

Projet de territoire du Pays de Thiérache, Convention d'Objectifs Territoriale (COT) signée avec l'Ademe, Pacte Sambre Avesnois Thiérache, etc... Tous les documents stratégiques du Pays identifient la mobilité comme un enjeu prioritaire de développement.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Thiérache a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action » et déposé un dossier de candidature intitulé « Mobilité rurale : bouger en Thiérache ». Il vise à mettre en œuvre une partie du programme d'actions du Plan de Mobilité Simplifié en se dotant d'une ingénierie dédiée. Il s'agit ainsi de recruter un animateur.trice mobilité afin de contribuer à l'animation, au suivi et l'évaluation des différentes actions prévues. Le

programme d'actions est prévu pour minimum 5 ans et a pour but d'être étoffé au fil des ans selon les résultats des différentes actions.

Le rôle de l'animateur mobilité consiste à accompagner les structures privées, les collectivités, les établissements scolaires ainsi que le grand public vers un changement notable des modes de déplacements. Le but est de travailler directement "sur le terrain" avec de nombreux partenaires et d'inciter les personnes et les structures à aller vers des mobilités actives, inclusives et partagées.

Pour assurer le recrutement de cet.e animateur/rice et assurer la mise en place du projet « Mobilité rurale : bouger en Thiérache » sur une période de 3 ans (2023/24-2026), le PETR du Pays de Thiérache sollicite la participation financière de l'ADEME au titre du dispositif « Mobilités actives, partagées et solidaires » à hauteur de 84 000 euros HT sur un coût prévisionnel de projet de 120 000 euros HT. Le solde de 36 000 euros est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le projet de « mobilité rurale : bouger en Thiérache » tel que présenté ; décidé la création d'un emploi d'animateur territorial (B) non permanent à temps complet ; validé le budget prévisionnel du projet ; sollicité la participation financière de l'ADEME au titre du dispositif « Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action à hauteur de 70 % du coût de projet, le solde étant pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache ; autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'animation et précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet seront inscrits au budget 2024 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

THIERACHE, TERRE DE TOURNAGES : DEPLOIEMENT DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENT

En 2022, le PETR a développé une identité de marque originale, déclinée sur des supports de communication, à destination de tout professionnel intéressé par un tournage en Thiérache : scénariste, réalisateur, repéreur, producteur ... Celle-ci doit désormais être présentée officiellement pour, sur cette base, animer un collectif d'acteurs dans le but de faire rayonner le territoire et ses atouts.

Une 1ère phase de lancement et promotion de la marque est proposée autour des actions suivantes :

- 1 événement pour les partenaires ayant participé au projet et à rayonnement régional (type conférence/débat) programmé le 23 novembre 2023 au cinéma d'Hirson
- Animation de réseaux sociaux & Relations presse pour la conception et la valorisation de l'événement : recherche de partenariats, rédaction de contenu, conception, impression de supports de communication, participation à des salons professionnels, etc...
- La mise en place d'une exposition photo itinérante à partir du travail réalisé par le photographe missionné pour la création du site. (Diffusion envisagée à partir du 2e trimestre 2024 auprès des communes intéressées et volontaires.)

Le coût de ce projet est estimé à 31 250 euros HT pour lequel une participation de l'Union Européenne au titre du Programme Leader est sollicitée à hauteur de 80%. Le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le projet de lancement de la marque « Thiérache, terre de tournages » ; validé le coût prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement présenté ; sollicité les financements auprès de l'Union européenne au travers du programme LEADER à hauteur de 80% ; le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et précisé que les crédits nécessaires à ce projet sont prévus au Budget Primitif 2023, aux chapitre et articles correspondants.

PACTE SAT 2 : VALIDATION DES PROJETS DEPOSES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Dans le cadre du Pacte SAT II, l'État a lancé au cours de l'été dernier un appel à projets pour sélectionner les projets qui feront l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat via le Fonds de Soutien supplémentaire aux aides de droit commun au titre de l'année 2024.

A ce titre, le PETR du Pays de Thiérache a présenté 2 projets, à avoir :

- La création d'une boîte à outils sur l'éco-citoyenneté ;
- Thiérache, terre de tournages : mise en œuvre d'actions promotionnelles du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé les projets présentés au titre de l'Appel à Projets Pacte Sambre Avesnois Thiérache 2 ; sollicité la participation financière de l'Etat, au titre du Pacte SAT 2, comme suit : 24 000 € pour la création d'une boîte à outils sur l'éco-citoyenneté, 30 000 € pour le déploiement du projet Thiérache, terre de tournages ; autorisé le Président à engager toute les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces projets et précisé que les crédits de ces projets seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Pays de Thiérache, aux chapitres et articles correspondants.

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le PETR du Pays de Thiérache est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre. Son financement est assuré d'une part par les cotisations statutaires de ses 4 Communautés de communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région et Département) pour la mise en œuvre de ses actions. L'autofinancement apporté par le PETR pour l'ensemble des actions qu'il conduit est assuré par les Communautés de communes selon une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants pour 30 % et le potentiel financier agrégé pour 70 %.

Compte tenu de son mode de financement, il existe un décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des recettes afférentes. Ceci explique un besoin ponctuel de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court. Il est donc proposé de recourir à une ligne de trésorerie. A cet effet, différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le principe d'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 110 000 €.

RGPD : DESIGNATION DU GIE CONVERGENCE EN QUALITE DE DPO

Toute structure publique à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données et a pour rôle de piloter la mise en conformité aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Ce règlement fixe à toute structure publique l'obligation de désigner un délégué à la protection des données. La désignation de celui-ci doit se faire auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. (CNIL)

Ce délégué a pour rôle de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il doit pour cela informer et conseiller le responsable des traitements, mais également contrôler le respect du cadre juridique et établir le lien avec la CNIL. Il contribue à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur la collectivité.

Dans le cadre de l'adhésion et après analyse financière, il est proposé de confier la mission au GIE Convergence.

L'accompagnement à la protection des données du GIE comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et une session de sensibilisation aux agents,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par le GIE CONVERGENCE ; précisé que le GIE CONVERGENCE est désigné comme délégué à la protection des données auprès de la CNIL pour le compte du PETR du pays de Thiérache ; autorisé le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le GIE CONVERGENCE et précisé que les crédits pour ce projet sont prévus au Budget Primitif 2023, aux chapitre et article correspondants.

DECISIONS MODIFICATIVES : REGULARISATION IMPUTATION FCTVA 2022

En 2022, le PETR du Pays de Thiérache a reçu la somme de 4 658 € au titre du FCTVA décomposée comme suit : 3 519 € pour l'investissement et 1 139 € pour le fonctionnement. Il s'avère que cette somme a été intégralement imputée en recette d'investissement. Il convient donc de régulariser cette erreur d'imputation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé de modifier le budget principal 2023 du PETR du Pays de Thiérache comme suit :

Investissement					
Dépense			Recette		
Chapitre	article	montant	chapitre	article	montant
10	10222	1 139,00	021		1 139,00
TOTAL		1 139,00			1 139,00

Fonctionnement					
Dépense			Recette		
chapitre	article	montant	chapitre	article	montant
023		1 139,00	74	744	1 139,00
TOTAL		1 139,00			1 139,00

DECISION MODIFICATIVES : ABONDEMENT DU CHAPITRE 66

L'élaboration du budget tient compte à la fois d'éléments de dépenses et de recettes connues mais également d'estimations qui peuvent être sujettes à des ajustements nécessaires dans le cadre d'une bonne pratique budgétaire.

Suite à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts, il convient d'abonder le chapitre 66 pour régulariser la revalorisation des intérêts financiers liés à l'emprunt souscrit pour l'achat du bâtiment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé de modifier le budget principal du PETR du Pays de Thiérache 2023 comme suit :

Section de fonctionnement							
DEPENSES							
CREDITS A OUVRIR				CREDITS A DEDUIRE			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 836,40 €	011	6288	Autres services extérieur	2 836,40 €

PASSAGE A LA M57

A compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 devient le référentiel de droit commun fixant les règles budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités territoriales. Jusqu'alors, le PETR du Pays de Thiérache relevait du référentiel M14 dédié aux Communes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale).

Compte tenu de ce contexte réglementaire, il convient d'acter le passage du PETR du Pays de Thiérache à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a rappelé l'avis favorable du comptable public en date du 15 septembre 2023 pour l'application du référentiel M57 pour le PETR du Pays de Thiérache au 1er janvier 2024 ; adopté à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée ; précisé que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal, que l'amortissement obligatoire, des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis, sans préjudice de règles dérogatoires pour certaines catégories de biens qui pourraient être fixées ultérieurement par le conseil syndical, que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif, de conserver les modalités de présentation du budget antérieures : un vote par nature avec une présentation fonctionnelle, de conserver les modalités de vote du budget antérieures : vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec vote sur les chapitres « Opérations d'équipements » de la section investissement, de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans la totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ; validé le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération ; autorisé le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et autorisé le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Patrick FEUILLET

Signature des membres présents

Mme Marie DETERME

M. Eric DONNAY

Mme Marie-Claire FORTIN

Mme Bernadette HEDIART

M. Michel LANDERIEUX

Mme Katie LEFEVRE

Mme Christelle MAES

M. Jean-François PAGNON

M. Jean-Jacques THOMAS